

PGMR 2016-2020

Rapport de la commission sur les
consultations publiques

MRC de Manicouagan
15 juin 2016

TABLES DES MATIÈRES

	Pages
Avant-propos	3
La commission.....	4
Mode de nomination des commissaires	4
Liste officielle des commissaires.....	5
Rôle de la commission	6
Consultations publiques.....	7
Avis public.....	7
Diffusion du projet PGMR.....	7
Déroulement des assemblées.....	7
Questions soulevées par les citoyens lors des assemblées.....	8
Analyse des questionnements soulevés.....	9
Ordre du jour des assemblées	10
Résumé des mémoires et interventions présentés lors des assemblées.....	11
Recommandations de la commission.....	12
Annexes	13
Résolutions.....	14
Avis public	17
Liste des présences	21
Mémoires déposés	23

Avant-propos

Le 21 octobre 2015, le conseil de la MRC de Manicouagan adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PPGMR). Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII, une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à deux séances de consultation publique. Ces assemblées ont été menées par une commission dont les membres représentaient divers milieux de notre communauté. Ces consultations ont eu lieu le 17 mai 2016 à Baie-Comeau et le 19 mai 2016 à Godbout.

Le rapport ci-présent a été rédigé après que les membres de la commission aient pris connaissance du projet de PGMR, lu le mémoire déposé et écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments relatifs à la mise en place de ladite commission, à la diffusion du projet de PGMR ainsi qu'à la nature des propos qui ont été formulés lors des assemblées. Aussi, vous y trouverez les recommandations que les membres de la commission ont élaborées à l'intention de la MRC (art. 53.16).

La commission

Comme stipulé dans l'article 53.13 de la LQE, tout PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique. (Voir encadré ci-dessous)

LQE 53.13

Constitution d'une commission

La consultation publique sur le projet de plan se tient par l'intermédiaire d'une commission que constitue le conseil de la municipalité régionale et qui est formée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement.

Modalités de fonctionnement

Réserve faite des dispositions de la présente loi, la commission définit ses modalités de fonctionnement et de consultation.

Mode de nomination des commissaires

De façon unanime, les élus du conseil de la MRC ont opté pour un mode de nomination réalisé à l'intérieur même des milieux visés par l'article 53.13 de la LQE, à savoir le milieu des affaires, le milieu syndical, le milieu sociocommunautaire et les groupes de protection de l'environnement. La commission devait être formée d'au plus dix membres.

Un appel téléphonique a été fait auprès de divers organismes œuvrant régionalement dans les milieux visés par la Loi pour les solliciter à titre de commissaire. À la suite de ces appels, une résolution a été adoptée le 17 février 2016 par les membres du conseil de la MRC pour la nomination des membres de la commission.

Pour la nomination des autres commissaires, voici le mode de nomination :

Un représentant parmi les maires provenant des municipalités situées à l'Est de la MRC, un provenant des municipalités situées à l'Ouest, un provenant de la ville de Baie-Comeau et le préfet de la MRC de Manicouagan.

Liste officielle des commissaires

Nom	Fonction / rôle
Représentant du milieu des affaires	
Madame Marie-Claude Lévesque	Directrice générale Transformation des métaux du Nord
Représentant du milieu sociocommunautaire	
Monsieur Serge Lechasseur	Directeur général Groupe de la Côte inc.
Représentant du milieu syndical	
Madame Joanie Fortin	Présidente Conseil régional FTQ Haute-Côte-Nord/ Manicouagan
Représentant d'un groupe de protection de l'environnement	
Monsieur Normand Bissonnette	Directeur général Organisme de Bassins versants Manicouagan
Autres représentants	
Monsieur Claude Martel Monsieur Joseph Imbeault Madame Nicole Champagne Madame Reina Savoie-Jourdain	Préfet MRC de Manicouagan Représentant de l'Est Représentante de l'Ouest Représentante de la Ville de Baie-Comeau

Rôle de la commission

Pendant et après les assemblées, et ce en vertu de l'article 53.15 de la LQE, les membres de la commission ont eu le mandat suivant :

- 1- S'assurer que toute l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR a été fournie;
- 2- Voir à ce que tout questionnement ait des explications;
- 3- Entendre tout citoyen, groupe, organisme, etc. désirant s'exprimer à ce sujet;
- 4- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultation.

LQE 53.15

Audition des intéressés

Au cours des assemblées publiques, la commission s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

Rapport

À l'issue de ces assemblées, la commission dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique, et le transmet au conseil de la municipalité régionale. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil.

LQE 53.16

Transmission du projet de plan

Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis au ministre ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la commission.

Consultations publiques

Avis public

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet a été publié dans le seul journal diffusé sur le territoire de la MRC au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique. Cet avis a été publié le 30 mars 2016 dans le journal Le Manic.

Comme stipulé par l'article 53.13 de la LQE, deux assemblées ont été fixées pour la consultation publique. La tenue de ces assemblées publiques a eu lieu :

**Le mardi 17 mai 2016 à 19 h 00,
à l'Hôtel de ville de Baie-Comeau,
19, avenue Marquette**

**Le jeudi 19 mai 2016 à 19 h 00,
au Bureau municipal de Godbout,
144, rue Pascal-Comeau**

Diffusion du projet de PGMR

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR a été disponible en version papier pour consultation, dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR, à la MRC et à la RGMRM, sur les sites web de la MRC et de la RGMRM, et ce, durant toute la période de consultation.

Déroulement des assemblées

Les assemblées débutaient par la présentation des membres de la commission, ainsi que du rôle de la commission et des objectifs des consultations publiques. Puis, une présentation du sommaire du PGMR avait lieu. À la suite de cette présentation, suivaient le dépôt et la présentation des mémoires, puis les questions du public (voir à la page 10 l'ordre du jour adopté par les membres de la commission).

Pour le bon déroulement des assemblées, il a été convenu que toute intervention devait être effectuée par l'entremise du président de la commission.

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations, les propositions ou autres éléments les plus récurrents lors des assemblées.

Le 17 mai 2016, Hôtel de ville de Baie-Comeau, 19 h 00

Huit (8) personnes se sont présentées à l'assemblée tenue à l'Hôtel de ville de Baie-Comeau, 19, avenue Marquette.

Le 19 mai 2016, Bureau municipal de Godbout, 19 h 00

Dix (10) personnes se sont présentées à l'assemblée tenue au Bureau municipal de Godbout, 144, rue Pascal-Comeau.

Questions soulevées par les citoyens lors des assemblées

Lors des assemblées publiques, une période de questions était proposée pour les gens qui voulaient avoir des précisions sur le projet de PGMR.

Voici un résumé des questionnements et propos soulevés lors de cette période de questions.

17 mai 2016

Des renseignements sont demandés à la commission :

- 1- quant aux actions prévues pour la gestion des déchets sur le Territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes ;
- 2- à l'existence du Plan d'action québécois 2016-2020 puisqu'il n'en est pas question dans la présentation du PPGMR;
- 3- le Fonds ÉCO IGA : barils récupérateurs d'eau de pluie et composteurs domestiques.

19 mai 2016

La commission est questionnée et des commentaires sont apportés sur :

- 1- les raisons pour lesquelles la municipalité de Godbout est celle de la MRC qui recycle le moins;
- 2- le fonctionnement des redevances à l'élimination et la méthode de calcul;
- 3- la possibilité d'augmenter la fréquence des moyens de sensibilisations au recyclage afin de rejoindre le plus de gens possible et les mesures incitatives au recyclage;
- 4- le travail de sensibilisation qui sera réalisé par l'Escouade verte durant la période estivale et ce, dans toutes les municipalités de la MRC;
- 5- la possibilité d'agrandir le magasin de réemploi.

Analyse des questionnements soulevés

À la lumière de ces questionnements, nous pouvons établir que les citoyens s'interrogeaient plus particulièrement sur les points suivants :

- 1- l'amélioration des services disponibles en gestion des matières résiduelles;
- 2- l'augmentation des moyens reliés à l'information, sensibilisation et éducation (ISE), notamment la diffusion des mécanismes de financement de la gestion des matières résiduelles.

Ordre du jour des assemblées

- 1- Ouverture de l'assemblée**
- 2- Présentation des membres de la commission**
- 3- Lecture de l'ordre du jour**
- 4- Rôle de la commission et objectifs des consultations publiques**
- 5- Présentation du projet de plan de gestion des matières résiduelles**
- 6- Dépôt et présentation des mémoires, interventions des personnes inscrites**
- 7- Questions de l'assemblée**
- 8- Levée de l'assemblée**

Résumé des mémoires et interventions présentés lors des assemblées

Lors des audiences publiques, un (1) mémoire a été déposé et présenté à la commission par l'Organisme de bassins versants Manicouagan (OBVM).

Ce mémoire portait principalement sur une séance d'information s'adressant aux municipalités de la MRC de Manicouagan. Celle-ci a pour but la présentation d'une boîte à outils renfermant différents programmes d'aide financière susceptibles d'aider les municipalités à mettre en place d'un système de gestion des vidanges des fosses septiques.

Selon l'OBVM, la mise en place de ce projet permettra aux municipalités de débiter toutes les démarches nécessaires à l'atteinte des objectifs ciblés d'ici 2020 plus rapidement en ce qui concerne la prise en charge de la gestion des vidanges des fosses septiques.

Voici un bref sommaire des interventions qui ont eu lieu lors des assemblées¹ :

17 mai 2016

Commentaires

La présentation du mémoire déposé par l'OBVM soulève des questions sur le fonctionnement de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, comparativement à la municipalité de Ragueneau, en regard du service de vidange des fosses septiques, ainsi qu'au paiement dudit service.

19 mai 2016

Commentaires

Aucun mémoire n'a été déposé auprès de la commission. Aucune demande n'est faite par les citoyens présents à l'effet d'apporter des modifications au projet de PGMR. Ils se disent en accord avec les orientations présentées.

¹ Pour l'intégralité des documents déposés, voir les annexes.

Recommandations de la commission

À la lumière des propos et avis qui ont été formulés par les citoyens et entreprises lors des assemblées du 17 et 19 mai 2016, les membres de la commission ont fait les constats suivants :

Constats

- 1- Les citoyens souhaitent être mieux informés concernant la gestion des matières résiduelles;
- 2- Le soutien proposé par l'OBVM peut être très avantageux pour les municipalités et permettra la mise en œuvre rapide de l'action « DEV 14 Évaluer l'uniformisation du service de vidanges des boues de fosses septiques », reliée à la mesure «M 6 Mettre en place un système régional de gestion des matières organiques ».

Recommandations

- 1- La commission encourage fortement les municipalités à accepter l'offre de l'OBVM quant à la tenue d'une séance d'information et éventuellement, au soutien offert par l'organisme relativement à la mise en place d'un système de gestion des vidanges des fosses septiques.
- 2- Suite au dépôt du mémoire de l'OBVM et à la tenue des deux (2) assemblées publiques de consultation, la commission n'a pas de recommandation particulière à formuler quant à la modification ou l'amendement du projet de PGMR.

Annexes

Résolutions

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 20 août 2014 à 15 h 08, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau.

SONT PRÉSENTS :

M. Claude Martel	Préfet
M. André Lepage	Maire de Pointe-aux-Outardes
M. Denis Lejeune	Maire de Baie-Trinité
M ^{me} Nicole Champagne	Mairesse de Godbout
M. Michel Lévesque	Maire de Franquelin
M ^{me} Reina Savoie-Jourdain	Représentante de Baie-Comeau
M. Normand Morin	Maire de Pointe-Lebel
M. Yoland Emond	Maire de Chute-aux-Outardes
M. Joseph Imbeault	Maire de Ragueneau
M ^{me} Patricia Huet	Directrice générale
M ^{me} Lise Fortin	Directrice générale adjointe

RESOLUTION 2014-143

Démarrage du processus de révision du PGMR de la MRC de Manicouagan

CONSIDÉRANT que le ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP) a reconnu conforme, le 12 mai 2004, le premier plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT que le MDDEFP dévoilait le 15 juillet 2013 les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles et qu'à cette fin, la MRC de Manicouagan se doit de procéder à la révision de son PGMR et ce, tel que prévu à l'article 53.23 de la LQE.

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan, conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la LQE, doit adopter une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR.

Sur motion de madame Nicole Champagne, il est proposé et unanimement résolu :

Que la MRC de Manicouagan informe le ministre du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) du démarrage de son processus de révision du PGMR et qu'avis public sera donné dans un journal publié sur son territoire le 25 août 2014 et ce, conformément à l'article 53.11 de la LQE;

Que copie de la présente résolution soit acheminée également aux MRC environnantes, aux municipalités régionales desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du Plan ainsi qu'aux municipalités de la Manicouagan.

Je, soussignée, Patricia Huet, directrice générale, certifie que la présente résolution a été adoptée à une séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté de Manicouagan, tenue le mercredi 20 août 2014, à laquelle il y avait quorum.

Baie-Comeau, ce 24^e jour du mois d'août 2014.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME :

Patricia Huet
Directrice générale

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 21 octobre 2015 à 14 h 15, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau.

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Préfet
M.	André Lepage	Maire de Pointe-aux-Outardes
M ^{me}	Léa Thibault	Représentante de Baie-Comeau
M ^{me}	Nicole Champagne	Mairesse de Godbout
M.	Michel Lévesque	Maire de Franquelin
M.	Normand Morin	Maire de Pointe-Lebel
M.	Yoland Émond	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Joseph Imbeault	Maire de Ragueneau
M ^{me}	Patricia Huet	Directrice générale
M ^{me}	Lise Fortin	Directrice générale adjointe

EST ABSENT :

M.	Denis Lejeune	Maire de Baie-Trinité
----	---------------	-----------------------

RESOLUTION 2015-158

Dépôt du projet de PGMR révisé

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan a amorcé le 20 août 2014, en vertu de sa résolution 2014-143, le processus de révision de son PGMR et ce, conformément à l'article 53.11 de la L.E.Q.;

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan a signifié son impossibilité d'adopter son PGMR révisé en août 2015 selon les dispositions prévues à l'article 53.12 de la LQE;

CONSIDÉRANT que le versement des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ont été modifiées et incluent maintenant l'obligation de transmettre au MDDEFP une résolution d'adoption du projet de PGMR révisé au plus tard le 31 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que présentation dudit projet a été faite aux membres du conseil des maires.

Sur motion de monsieur Normand Morin, il est proposé et unanimement résolu :

- Que la MRC de Manicouagan adopte son PGMR révisé et ce, tel que présenté;
- Que le projet du plan soit soumis à la consultation publique au cours du printemps 2016 et ce, suite à la parution d'un sommaire du projet de PGMR révisé dans un journal local accompagné d'un avis dans les 45 jours précédant la tenue des assemblées, conformément à l'article 53.14 de la L.E.Q.

Je, soussignée, Patricia Huet, directrice générale, certifie que la présente résolution a été adoptée à une séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté de Manicouagan, tenue le mercredi 21 octobre 2015, à laquelle il y avait quorum.

Baie-Comeau, ce 24^e jour du mois d'mai 2016.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME :

Patricia Huet
Directrice générale

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 17 février 2016 à 14 h 08, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau.

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Préfet
M ^{me}	Reina Savoie-Jourdain	Représentante de Baie-Comeau
M ^{me}	Nicole Champagne	Mairesse de Godbout
M.	Michel Lévesque	Maire de Franquelin
M.	Normand Morin	Maire de Pointe-Lebel
M.	André Lepage	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Yoland Emond	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Joseph Imbeault	Maire de Ragueneau

EST ABSENT :

M.	Denis Lejeune	Maire de Baie-Trinité
----	---------------	-----------------------

RÉSOLUTION 2016-33

**Formation d'une commission
Plan de gestion des matières résiduelles révisé**

- CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Manicouagan est en vigueur depuis le 19 janvier 2005 et qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan a procédé à l'adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles le 21 octobre 2015;
- CONSIDÉRANT que le projet de plan doit être soumis à des consultations publiques par l'intermédiaire d'une commission;
- CONSIDÉRANT que la commission doit être constituée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunitaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement.

Sur motion de monsieur André Lepage, il est proposé et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes pour faire partie de la commission:

- Mme Marie-Claude Lévesque, représentante du milieu des affaires
- M. Serge Lechasseur, représentant du milieu sociocommunitaire
- Mme Joanie Fortin, représentante du milieu syndical
- M. Normand Bissonnette, représentant des groupes de protection de l'environnement
- M. Claude Martel, préfet
- Madame Nicole Champagne, représentante de l'Est
- Madame Reina Savoie-Jourdain, représentante de la Ville de Baie-Comeau
- Monsieur Joseph Imbeault, représentant de Ragueneau

Je, soussignée, Patricia Huet, directrice générale, certifie que la présente résolution a été adoptée à une séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté de Manicouagan, tenue le mercredi 17 février 2016, à laquelle il y avait quorum.

Baie-Comeau, ce 24^e jour du mois de mai 2016.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME :

Patricia Huet
Directrice générale

ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE MANICOUAGAN

AVIS est donné par la soussignée, Patricia Huet, directrice générale, que deux assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Manicouagan, adopté le 21 octobre 2015 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendront comme suit :

Ville de Baie-Comeau, le 17 mai 2016,
à 19 h 00, au 19, avenue Marquette

Municipalité de Godbout, le 19 mai 2016,
à 19 h 00, au 144, Pascal-Comeau

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les groupes et individus qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires, au plus tard le 10 mai 2016, en les acheminant aux bureaux de la MRC de Manicouagan au 768, rue Bossé à Baie-Comeau, G5C 1L6 ou en les faisant parvenir par courriel à l'adresse suivante : janie.lezoma@regiemanicouagan.qc.ca

Ils doivent indiquer s'ils souhaitent être entendus et préciser au cours de quelles séances de consultation. Les personnes qui souhaitent participer aux séances de consultation sans déposer de mémoire sont également les bienvenues.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Manicouagan peut être consulté au bureau de la MRC de Manicouagan et au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site web de la MRC au www.mrcmanicouagan.qc.ca

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec M^{me} Janie Lezoma, chargée de projets, au (418) 589-4557.

Donné et signé à Baie-Comeau, ce 30 mars 2016.

Patricia Huet, directrice générale

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE MANICOUAGAN

MISE EN CONTEXTE

En 2004, la MRC de Manicouagan adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Selon l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans.

La MRC de Manicouagan a donc adopté, le 20 août 2014, une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR, enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Le 21 octobre 2015, la MRC a adopté le projet de PGMR qui permet de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel, industriel, commercial, institutionnel – ICI et secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition – CRD). Il doit mener à la réalisation des objectifs fixés par le gouvernement du Québec.

CONTENU

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et cadre avec les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action quinquennal en vigueur. On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

- Une description du territoire d'application : les municipalités de Baie-Comeau, Baie-Trinité, Chuteaux-Outardes, Franquelin, Godbout, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel, Ragueneau et le territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes;

- Une mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales ainsi que de la répartition des responsabilités entre la MRC et la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan;
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles :
 - 11 dans le domaine de la récupération, du recyclage et de la valorisation;
 - 8 points de dépôts;
 - 10 dans le service de collecte et transport;
- Un recensement des installations :
 - 11 lieux d'enfouissement;
 - 3 centres de traitement de boues et de sols contaminés;
 - 2 centres de transfert, de tri et de conditionnement;
 - 1 centre de récupération de résidus de CRD;
 - 1 écocentre régional et 2 écocentres satellites;
 - 1 centre de tri de matières recyclables (situé à l'extérieur du territoire);
- Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire pour l'année 2014 :
 - Résidentiel : 17 025 tonnes (19 672 tonnes incluant les boues de fosses septiques);
 - ICI : 17 862 tonnes (54 564 tonnes incluant les boues industrielles);
 - CRD : 7 442 tonnes;
- Un énoncé des 6 orientations et des 6 objectifs ainsi qu'un plan de mise en œuvre comportant 12 mesures et 43 actions;
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre 2016 – 2020;
- Un système de surveillance et de suivi :
 - création d'un comité de suivi;
 - réalisation de bilan et de rapport d'avancement annuels.



Assemblées de consultation publique

2016
PPGMR
2020

Projet de plan de gestion des matières résiduelles

17 MAI 2016, 19 H

Ville de Baie-Comeau
19, avenue Marquette

19 MAI 2016, 19 H

Municipalité de Godbout
144, rue Pascal-Comeau

Les groupes et individus qui le souhaitent peuvent **déposer des mémoires**, au plus tard le **10 mai 2016**, en les acheminant aux bureaux de la MRC de Manicouagan au 768, rue Bossé à Baie-Comeau, G5C 1L6 ou en les faisant parvenir par courriel à l'adresse suivante : **janie.lezoma@regiemanicouagan.qc.ca**.



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

2016-03

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE MANICOUAGAN

Baie-Comeau, le 3 mai 2016. – La MRC de Manicouagan et la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) invitent les Manicois et les Manicoises ainsi que la population d'affaires à devenir parties prenantes du Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 (PPGMR) de la MRC, en participant aux assemblées de consultation publique.

Ces assemblées se tiendront le 17 mai prochain dès 19 h à l'Hôtel de Ville de Baie-Comeau sis au 19, avenue Marquette ainsi qu'à Godbout le 19 mai 2016, même heure, aux bureaux de la Municipalité au 144, rue Pascal-Comeau.

Elles seront l'occasion pour les citoyens et la clientèle institutionnelle, commerciale et industrielle de s'exprimer et d'alimenter la réflexion sur le PPGMR de la MRC de Manicouagan, lequel orientera les actions de la RGMRM pour les cinq prochaines années. À la suite de l'intégration des commentaires reçus lors des assemblées, ce plan sera transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

« La révision du PGMR est un exercice prioritaire et la communauté est un élément clé puisqu'elle est concernée directement par les différentes mesures proposées. Chacun d'entre nous génère des matières que nous devons disposer. Pour cette raison, la population doit se sentir concernée par le sujet et se joindre à nous de manière à bonifier ou tout simplement commenter le PPGMR », d'affirmer Linda Savoie, directrice générale de la RGMRM.

Les assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunitaire et protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Le PPGMR se compose, entre autres, d'un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire pour l'année 2014, d'un énoncé de 6 orientations et 6 objectifs ainsi qu'un plan de mise en œuvre comportant 12 mesures et 43 actions, d'une prévision budgétaire, d'un calendrier de mise en œuvre 2016 – 2020 et d'un système de surveillance et de suivi.

Rappelons que les groupes et individus qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires, au plus tard le 10 mai 2016. Ces derniers peuvent être acheminés aux bureaux de la MRC de Manicouagan au 768, rue Bossé à Baie-Comeau, G5C 1L6 ou par courriel à l'adresse suivante : janie.lezoma@regiemanicouagan.qc.ca.

– 30 –

Source :
Isabelle Giasson
Coordonnatrice ressources humaines,
communications et magasin de réemploi,
RGMRM
418 589-4557, poste 225

Information :
Linda Savoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière,
RGMRM
418 589-4557



Baie-Comeau, le 12 mai 2016

AUX RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

**Objet : Invitation - Assemblée de consultation publique
Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Manicouagan**

C'est avec plaisir que nous vous invitons à vous exprimer sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 (PPGMR) de la MRC de Manicouagan et à participer à l'assemblée de consultation publique qui aura lieu dans votre localité.

Qu'est-ce qu'un PPGMR?

Le PPGMR est un projet de plan comportant des mesures et des actions visant à réduire la quantité de matières résiduelles générées et à favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Ce Plan, d'une durée de cinq ans, orientera les activités de la Régie de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Manicouagan.

Pourquoi y participer?

Vous êtes des acteurs importants puisque d'une part, vous générez des matières résiduelles et d'autre part, vous pouvez contribuer à en réduire la quantité.

Vous avez l'opportunité de vous exprimer sur la gestion de vos matières résiduelles. Vous pouvez commenter et bonifier le Plan par la suggestion d'idées ou l'apport de réflexions. Le PPGMR peut être consulté sur les sites Internet de la MRC et de la Régie ou encore, en version papier au bureau de votre municipalité.

Comment participer?

L'assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet. Elle sera présidée par une commission formée entre autres de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement).

Soyez des nôtres!

Assemblée de consultation publique

Objet : Projet de plan de gestion des matières résiduelles de Manicouagan
Lieu : Bureaux de la Municipalité au 144, rue Pascal-Comeau
Date : 19 mai 2016
Heure : 19 h

Nicole Champagne, mairesse de Godbout
Représentante des municipalités des Panoramas – Comité des consultations publiques et de suivi du PGMR

Mémoires déposés²

1. Mémoire préparé par l'Organisme de bassins versants Manicouagan (OBVM) et présenté par Mme Cristina Pagola

² Disponible sur demande